

LE SECTEUR MUNICIPAL EN BREF

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET RECOMMANDATIONS

Dans le cadre du projet d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle d'une MRC - le cas de la MRC de Memphrémagog :
Quels processus de gouvernance ? Quelle résilience ?

Dans le cadre de ce projet, plusieurs initiatives ont été réalisées en 2018 et 2019. Certaines avaient pour objectif de favoriser la discussion et le partage des connaissances relatives au territoire, avec et entre les acteurs impliqués dans les activités municipales et régionales. D'autres ont permis de valider des résultats préliminaires produits par l'Équipe de recherche. Des tables sectionnelles ont été organisées à travers 5 secteurs (municipal, sécurité publique, santé, tourisme et agricole), de même que des cafés-climats pour rejoindre citoyens et organismes. Les informations pertinentes générées lors de ces activités ont été présentées aux tables régionales sur l'adaptation aux changements climatiques (TRACC 1 et 2).

La table sectorielle « Municipale », visait avant tout l'identification des vulnérabilités du secteur ainsi que leurs répartitions territoriales. Les participants ont ainsi pointé plusieurs problématiques, dont la question de l'enjeu prioritaire des inondations à Magog et à North Hatley, et la priorisation de la protection des paysages et des milieux humides à Eastman et au sud du Lac Orford. Certaines infrastructures sont également à risques d'être affectées par les inondations, notamment dans le cas de la Ville de Stanstead.

1

Université 
de Montréal

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

OURANOS

Mitacs

Memphrémagog
MRC

Centre SEVE

Fondsvert

Québec 

AUXILIAIRE DE RECHERCHE

Yi Chuan Wang

Maîtrise en urbanisme

Université de Montréal

yi.chuan.wang.@umontreal.ca

COCHERCHEUR.E.S

Isabelle Thomas

Professeure titulaire

Université de Montréal

isabelle.thomas.1@umontreal.ca

Alain Létourneau

Professeur titulaire

Université de Sherbrooke

alain.letourneau@usherbrooke.ca

Par ailleurs, les participants ont également noté un enjeu de développement urbain à Ayer's Cliff et à North Hatley, où des développements immobiliers à venir pourraient devenir potentiellement vulnérables puisque ces derniers se retrouveraient en zone inondable et que la situation pourrait être exacerbée avec les effets des changements climatiques. Cet enjeu de développement urbain est également présent dans les secteurs se trouvant à la base du Mont-Orford; ces derniers représentent un intérêt majeur au niveau économique ainsi que récréotouristique dans la région, mais sont vulnérables face à l'érosion et la sédimentation du sol. L'urbanisation en milieu à risque est d'ailleurs un enjeu de vulnérabilité fréquemment soulevé par les participants du projet.

De plus, l'ensemble des acteurs présents à la table sectorielle municipale ont indiqué que l'hétérogénéité dans l'application des règlements sur le territoire ainsi que le manque de vision uniformisée au schéma d'aménagement sont des éléments qui contribuent à la vulnérabilité.

Dans le cadre de la TRACC 2, les discussions et les échanges ont permis d'identifier certaines actions prioritaires à réaliser par la MRC de Memphrémagog afin de pouvoir renforcer sa capacité d'adaptation

RECOMMANDATIONS

À travers les dix recommandations proposées, les participants en ont priorisé que quatre.

RECOMMANDATION 1

Uniformiser certaines pratiques à l'échelle de la MRC, notamment :

- L'inspection des bandes riveraines (fréquence, technique, application de la protection à tous les cours d'eau) et la gestion optimale de l'eau de surface + eau de pluie ;
- La création d'un plan municipal de développement urbain et de protection des milieux naturels ;
- L'interdiction irrévocable de construction en zone 0-20ans ;

RECOMMANDATION 2

Cartographier et mettre en place un plan de protection intégré des milieux humides et des milieux naturels en collaboration avec les 17 municipalités

de la MRC

+

Gérer les corridors et îlots écologiques en tant que systèmes, tel qu'il est fait pour la gestion des bassins versants

+

Exiger que les villes produisent un «plan de développement», assurant la conservation de certaines zones (milieux humides, naturels, etc.) et le restreignant dans des zones plus sensibles. Ces plans devront éviter la création de nouveaux quartiers isolés et intégrer le principe de densification douce.

Les participants ont insisté pour regrouper ces trois recommandations en une seule proposition notamment pour gérer les corridors et îlots écologiques en tant que systèmes, comme ce qui a été fait pour la gestion des bassins versants, mais aussi pour exiger une meilleure planification auprès des municipalités. Cette recommandation devrait se concrétiser grâce à une analyse multicritères et l'instauration d'outils de planification, tout en apportant une certaine souplesse réaliste au niveau de la réglementation (moins de mesures

restrictives ne donnant aucune marge de manœuvre), entre autres puisque certains projets en cours font face à énormément de contraintes, que ce soit pour la création de parcs ou la construction de bâtiments.

RECOMMANDATION 3

Combiner infrastructures grises et vertes pour réduire la pression sur les infrastructures. Donner des incitatifs pour l'intégration d'infrastructures vertes dans les projets d'aménagement et instaurer une obligation de preuve pour la réalisation d'infrastructures grises.

Cette recommandation a été jugée prioritaire, surtout en ce qui a trait aux offres d'incitatifs pour intégrer ce type d'infrastructures dans les projets à développer et la restriction de certaines pratiques.

La recherche de partenaires par la MRC de Memphrémagog et ses municipalités, notamment avec les différents organismes et acteurs sur leur territoire, est cependant cruciale afin d'assurer la réussite de ces mesures

d'incitation grâce à l'encadrement que ces derniers peuvent procurer aux instances municipales (apporter des perspectives différentes et contribuer à l'objectivité des décisions finales).

RECOMMANDATION 4

Instaurer des mesures plus efficaces auprès de la population afin de prévenir les actions qui entraîneraient la destruction de la bande riveraine (construction de bâtiment de type « château » ou autres pratiques entraînant une dégradation de cette dernière).

Certains ont exprimé une préférence pour la mise en place d'incitatifs auprès des citoyens afin d'encourager des changements de comportements. D'autres participants défendaient la priorisation pour la MRC d'instaurer des mesures punitives (tels que des amendes) plus efficaces pour pénaliser les contrevenants aux règlements établis en ce qui a trait à la protection de l'environnement. Certains parlaient aussi de développer un système de pénalisation graduelle et progressive pour les récidivistes. Cette recommandation pourrait être efficace pour dissuader certains gestes. Mais

elles pourraient également apporter de l'injustice puisqu'elle ne tient pas en compte la capacité à payer de chacun, ce qui pourrait notamment favoriser les personnes plus aisées financièrement. Malgré cette divergence, les participants sont arrivés au consensus qu'une meilleure communication devrait être favorisée, entre autres pour montrer aux gens ce qu'ils risquent de perdre avec les conséquences des changements climatiques, notamment en les faisant réaliser que leurs actions peuvent contribuer à faire une différence bénéfique sur leur territoire.

CONCLUSION

La TRACC 1 et 2 au niveau municipal ont permis de faire ressortir l'importance pour la MRC et ses municipalités d'assurer une vision cohérente dans ses pratiques et par rapport aux plans adoptés. Un appui plus grand de la part des paliers de gouvernements supérieurs serait toutefois nécessaire afin d'offrir un encadrement plus poussé auprès des municipalités et de la MRC dans leurs démarches afin d'assurer l'application de politiques et de mesures communes sur l'ensemble des territoires concernés. Par ailleurs, il serait également intéressant d'étudier les types de démarches

RÉFÉRENCES ET SOURCES

Deuxième table régionale d'adaptation aux changements climatiques (TRACC II)
: Priorisation des actions d'adaptation par secteur. 28 novembre 2019. Magog,
MRC de Memphrémagog.

WANG, Y. (2019). *Réglementations d'urbanisme et adaptation aux changements climatiques : Portrait de la MRC de Memphrémagog*. Rapport de recherche, stratégies durables d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle d'une MRC. Université de Montréal.